

Qui fait les programmes ?

Pourquoi s'y intéresser ? Parce qu'il y a du changement dans l'air...et qu'il vaut mieux connaître un peu ceux qui vont décider beaucoup de choses pour nous.

Historique :

Avant 1989, les programmes étaient écrits par l'Inspection Générale, donc des « spécialistes ». La visée était surtout administrative. Il n'y avait pas de débat sur les contenus.

En 1989 est créé le Conseil National des Programmes. Les rédacteurs étaient des « experts », pédagogues connus (1989, 1995, 2002). Les programmes contenaient une dimension pédagogie et didactique. Dès 1995, le mot « compétence » entre dans les programmes. Il nous vient de l'international.

En 2005, le CNP est supprimé. Le HCE, Haut Conseil de l'éducation est créé. Il n'a pas le même rôle. Il remet un rapport annuel avec ses avis.

En 2006, la loi s'en mêle et impose le « socle commun de compétences » qui fixe, non ce qui doit être enseigné mais ce que les enfants doivent avoir acquis.

En 2008, de nouveaux programmes sont rédigés sans discussion ni débat, par des inconnus.

Jusqu'à 2013 ou M. Peillon crée le CSP, Conseil Supérieur des Programmes.

Le Conseil Supérieur des Programmes, CSP :

Composition :

Les membres du CSP sont :

3 députés (2 femmes/1homme)

3 sénateurs (2hommes / 1 femme)

10 experts désignés par le ministre

2 membres du CES (Conseil économique et social).

Mandat d'une durée de 5 ans. La parité doit être respectée. C'est le ministre qui choisit le président et le vice-président et nomme le secrétaire général.

Un rôle très large :

Le CSP travaille sur :

La conception générale des enseignements de l'école au lycée (donc les programmes)

le contenu du socle et l'articulation entre le socle et les programmes (donc une réflexion par cycle et par discipline)

les examens (bac)

les épreuves de recrutement des enseignants.

Ce n'est pas un hasard s'il a un rôle aussi large, cela relève d'une nouvelle doxa, l'approche curriculaire (voir article)

Missions pour 2013-2014 et calendrier :

re-concevoir le socle dont les objectifs doivent être de permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et de préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Concevoir l'articulation entre le socle et les programmes (qui doivent être

une déclinaison du socle commun c'est à dire sous forme de curricula et de compétences).

Concevoir les programmes de toute l'école maternelle pour mise en œuvre à la rentrée 2014.

élaborer les programmes d'enseignement moral et civique ainsi que ceux des 1ères années de chaque cycle, qui entreront en vigueur à la rentrée 2015.

créer un référentiel du parcours d'éducation artistique et culturel (concerne aussi le péri-scolaire et l'extra-scolaire) et un référentiel du parcours d'orientation.

Les priorités fixées par le ministre sont : la formation aux outils numériques, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'égalité des sexes, la valorisation des langues et cultures régionales, l'ouverture sur l'Europe et le monde, le handicap, émettre un avis sur le maintien ou non de la note de vie scolaire.

2014 : élaboration des programmes, consultation et publication. Nous pouvons nous interroger sur ce qui sera fait des observations des enseignants sur les programmes de 2008 et les attentes pour les nouveaux programmes.

Les nouveaux programmes entreront en vigueur :

2014 : maternelle, 2015 : CP, CM1, 5ème ; 2016 : CE1, CM2, 4ème ; 2017 : CE2, 6ème, 3ème.

Ex : ma fille actuellement en CE2 devra attendre son année de 5ème pour « bénéficier » des nouveaux programmes ! De notre point de vue, ce calendrier avec un découpage annuel est absurde. Il est en contradiction totale avec la loi d'orientation qui remet en avant les cycles.

A qui a-t-on confié cette large mission ?

A 6 parlementaires PS et UMP qui ont tous été enseignants un jour dans leur vie mais parfois il y a longtemps (leur moyenne d'âge est de 57 ans) : **Luc Bélot, Sandrine Doucet, Annie Genevard, Marie-Christine Blandin, Jacques Legendre** (déjà là sous Giscard !), **Jacques-Bernard Magnier**.

A 2 membres du CES, **Marie-Aleth Grard**, d'ATD quart-monde qui promeut la pédagogie coopérative, la formation continue à des pédagogies innovantes, l'augmentation de la place des parents dans l'école, une école maternelle recentrée sur la petite enfance, le travail de groupe ; **André Leclercq** du comité national olympique.

Le président, **Alain Boissinot** a été président du CNP de 2002 à 2004. C'est un inspecteur général de lettres et ancien recteur de Versailles.

La vice-présidente, **Anny Cazenave** est chercheuse au CNRS (membre du CA) et présidente du CS de Météo France. Spécialité : géophysique et océanographie spatiale.

Le collège :

Xavier Buff, directeur de l'Irem (maths)

Marie-Claude Blais, philosophe, Maître de conférence en sciences de l'éducation (Rouen). A publié plusieurs ouvrages avec Marcel Gauché et Dominique Ottavi dont : *les conditions de l'éducation, Pour une philosophie de*

l'Education. Elle réfléchit entre autres au rapport à l'enfant dans une famille transformée, à la difficile conciliation entre les attentes des familles et les finalités de l'institution scolaire, aux conditions que la société doit réunir pour que l'éducation soit possible.

Agnès Buzyn est médecin, prof d'hématologie, présidente de l'IN du Cancer, membre du comité de l'énergie atomique et aux énergies renouvelables et présidente du CA de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Eric Favay est secrétaire général adjoint de la Ligue de l'Enseignement

Sylvie Plane est prof d'IUFM en sciences du langage. Elle est membre de l'Association Internationale pour la recherche en Didactique du Français (avec Brissaud, Elalouf, Halté, Peret). Elle était pour l'ORL (observation raisonnée de la langue, programmes de 2002) et contre les programmes de 2008 lorsqu'ils sont sortis.

Denis Paget est enseignant chargé de recherche à la FSU. Il est spécialisé dans la définition du curriculum, des programmes et contenus d'enseignement. Il a été membre du conseil supérieur de l'éducation pendant 19 ans.

Agnès Van Zanten est prof à sciences Po, directrice de recherche au CNRS. Elle travaille à l'observatoire sociologique du changement, sur la construction des inégalités et des ségrégations scolaires, la décentralisation et les politiques éducatives, la discrimination positive en éducation.

Roger-François Gauthier est énarque, inspecteur général. Il a dirigé le CNDP, est consultant à l'UNESCO etc... Il a promu le socle commun et le travail par compétences. C'est un fervent promoteur de l'approche curriculaire.

Conclusion :

Si la mise en place d'un Conseil Supérieur des Programmes peut rappeler la période 1989-2007, ne nous y trompons pas : les membres sont pour plus du tiers des hommes et femmes politiques. Quand aux « experts », quelque soit la valeur de ces personnes, il s'agit en partie de scientifiques pointus dans leur domaine, d'énarque plutôt que de pédagogues proches du terrain ou de chercheurs en sciences de l'éducation. La visée est donc clairement politique. Il s'agit de penser tout le système éducatif et non seulement le contenu des programmes ni même l'approche pédagogique. Cela relève d'une « nouvelle » théorie, « l'approche curriculaire », qu'il nous faut comprendre.... Je vous invite à lire l'article sur le sujet dans le prochain journal du PAS.

Cécile Duchasténier, octobre-novembre 2013